
 <p>académie Nancy-Metz</p> <p>RÉGION ACADÉMIQUE GRAND EST</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION</p> 	<p>Rectorat de l'académie de Nancy-Metz Division des examens et Concours DEC2 – Bureau des examens d'enseignement supérieur et spécialisé 2 rue Philippe de Gueldres CO n°30013 54035 NANCY Cedex Tel : 03.83.86.26.72 Mail : ce.dec2@ac-nancy-metz.fr</p>	<p>NOTICE EXPLICATIVE CANDIDATS AUX BREVETS DE TECHNICIEN SUPERIEUR SESSION 2019</p>
<p>INSCRIPTIONS</p>		
<p>DATES D'INSCRIPTION</p>	<p>DU MERCREDI 10 OCTOBRE 2018 (10H) AU MERCREDI 14 NOVEMBRE 2018 (17H)</p>	
<p>INSCRIPTION SUR INTERNET</p>	<p style="text-align: center;"><u>CANDIDATS SCOLAIRES</u></p> <p>Les inscriptions pour la session 2019 se font par le biais de l'application « Inscrinet PRO » à l'adresse suivante :</p> <p>https://ecc.orion.education.fr/inscrinetpro/inscription</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Cliquer sur <i>BTS – BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR</i> ↳ puis sur <i>l'académie Nancy-Metz</i> ↳ <i>session 2019-06 – BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR</i> ↳ <i>S'identifier en utilisant le code de l'établissement (login et mot de passe)</i> ↳ <i>Choisir la rubrique "s'inscrire"</i> 	<p style="text-align: center;"><u>CANDIDATS LIBRES</u></p> <p>Les inscriptions pour la session 2019 se font à l'adresse suivante :</p> <p>https://ecc.orion.education.fr/inscrinetpro/inscriptionpublic</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Cliquer sur <i>BTS – BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR</i> ↳ puis sur <i>l'académie Nancy-Metz</i> ↳ <i>session 2019-06 – BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR</i>
<p>Le candidat redoublant qui se réinscrit doit utiliser le numéro de candidat figurant sur le relevé de notes de la session précédente.</p> <p>La candidature n'est enregistrée qu'après validation du dossier : un numéro d'inscription s'affiche à l'écran, le candidat doit le conserver précieusement. Il permet éventuellement de consulter et/ou modifier sa candidature (avant la clôture du registre des inscriptions) et de justifier de son inscription.</p> <p>Je vous rappelle que l'inscription à un examen est un acte personnel qui relève de la responsabilité du candidat.</p>		
<p>EDITION ET VERIFICATION DE LA CONFIRMATION</p>	<p>Dès que la saisie aura été effectuée pour l'ensemble des candidats, il appartient à l'établissement d'imprimer les confirmations d'inscription par le biais du service « suivi établissement » à l'adresse suivante :</p> <p>https://ecc.orion.education.fr/inscrinetpro/centre</p>	<p>Après l'enregistrement de sa candidature, il appartient au candidat d'éditer sa confirmation d'inscription et ce, au plus tard le mercredi 14 novembre 2018 à 17h, date de fermeture du serveur.</p>

Le candidat doit obligatoirement indiquer lors de son inscription s'il accepte, ou non, que ses résultats soient transmis aux organismes de presse pour publication et s'il accepte la communication de ses résultats, de son nom et de son adresse aux collectivités territoriales.

Le candidat relit et vérifie attentivement les informations figurant sur sa confirmation d'inscription.

Le candidat qui souhaite apporter des modifications à son inscription devra mentionner ces changements sur sa confirmation à l'encre rouge. En cas de changement d'adresse en cours d'année, le candidat scolaire doit en informer son établissement qui transmettra l'information au service des examens et le candidat libre doit en informer le service des examens. Il appartient toutefois au candidat de faire le nécessaire auprès des services postaux afin d'assurer le suivi de son courrier.

Après vérification, **le candidat date et signe sa confirmation d'inscription.**

Par sa signature, le candidat s'engage à respecter ses choix d'épreuves obligatoires et facultatives. Ce choix relève de sa responsabilité et **il est définitif.**

RETOUR DES DOSSIERS COMPLETS	<p>Les confirmations d'inscriptions vérifiées et signées devront impérativement être retournées par vos soins accompagnées des pièces justificatives pour le <u>vendredi 30 novembre 2018</u>, délai de rigueur au :</p> <p style="text-align: center;">Rectorat de l'académie Nancy-Metz Division des examens et Concours - DEC2 2 rue Philippe de Gueldres CO n°30013 54035 NANCY Cedex</p> <p>Pour les candidats scolaires, celles-ci devront être classées par spécialité et par ordre alphabétique, accompagnées des listes de candidats correspondantes. Ces listes seront imprimées par le biais du service « suivi établissement » dans l'application INSCRINET <u>et avant le fermeture du registre d'inscription.</u></p>
-------------------------------------	---

PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE A LA CONFIRMATION D'INSCRIPTION

CANDIDATS SCOLAIRES	<ul style="list-style-type: none">➤ Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité➤ Certificat de scolarité, de formation professionnelle ou d'apprentissage renseigné par le chef d'établissement (annexe 1)
CANDIDATS LIBRES	<p><u>Candidats ayant présenté l'examen à une session précédente :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité➤ Photocopie du relevé de notes de la session antérieure <p><u>Candidats « scolaires » de l'enseignement à distance (CNED, autres organismes de formation) :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité➤ Certificat de scolarité des 2 années de préparation au BTS <p><u>Candidats « apprentis » de l'enseignement à distance (CNED, autres organismes de formation) :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité➤ Attestation de suivi de préparation au BTS d'une durée de 1350 heures➤ Photocopie du contrat d'apprentissage visé par les 3 parties : candidat, employeur, centre de formation.

	<p><u>Candidats en « formation continue » de l'enseignement à distance (CNED, autres organismes de formation) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité ➤ Attestation de suivi de préparation au BTS <p><u>Candidats avec une expérience professionnelle de 3 ans :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité ➤ Photocopie du certificat de travail justifiant de 3 ans d'exercice dans un emploi salarié de technicien supérieur, et dans un domaine professionnel en rapport avec la finalité du BTS (<i>pour les travailleurs indépendants : à défaut du certificat de travail, il convient de fournir l'attestation d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers depuis au moins 3 ans</i>) <p>RAPPEL : Les justificatifs de stage ou d'activité professionnelle seront à joindre au dossier mémoire.</p>
<p>POSITIONNEMENT</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ En cas de positionnement, photocopie de la décision de positionnement
<p>DEMANDE DE DISPENSE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le candidat titulaire d'un BTS d'une autre spécialité, d'un DUT ou d'un diplôme de niveau III ou supérieur peut être, à sa demande, dispensé de subir l'unité de français, expression française, culture générale et expression ou assimilée ➤ Le candidat peut obtenir une dispense d'épreuves ou de sous-épreuves au titre de la VAE (validation des acquis de l'expérience) ➤ Certains diplômes en rapport avec la spécialité peuvent dispenser le candidat de certaines épreuves ou sous-épreuves <p>Dans tous les cas, un justificatif doit être fourni.</p>
<p>DEMANDE DE BENEFICE / REPORT DE NOTES</p>	<p>Le candidat qui se présente à une même spécialité peut conserver à sa demande les notes obtenues aux épreuves ou sous-épreuves lors des passages précédents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les notes égales ou supérieures à 10/20 peuvent être conservées quelle que soit la forme de passage de l'examen (bénéfice) • les notes inférieures à 10/20 peuvent être conservées en forme progressive uniquement (report) <p>La durée de validité d'un bénéfice ou d'un report est de cinq ans de date en date, à compter de la date d'obtention.</p> <p>Le candidat doit fournir la photocopie du relevé de notes s'il choisit de conserver des notes qu'il a obtenues.</p> <p>Attention : si le candidat choisit de renoncer à un bénéfice ou à un report, ce choix est définitif.</p>
<p>PIECES COMPLEMENTAIRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Attestation de recensement ou certificat de participation à la journée défense et citoyenneté pour les candidats âgés de moins de vingt-cinq ans. <i>Les candidats âgés de plus de vingt-cinq ans n'ont pas de justificatif à produire.</i> Ces pièces sont conservées dans l'établissement pour les candidats scolaires. ➤ Le candidat inscrit à l'une des spécialités de BTS ci-dessous doit fournir lors de sa confirmation d'inscription à l'examen, l'attestation de formation prévue par la recommandation R408 de la Caisse nationale d'assurance maladie et des travailleurs salariés, relative en tout ou partie, au montage, à l'utilisation et au démontage des échafaudages de pied :

	R 408 CNAM		
	<u>Annexe 3</u> Montage d'un échafaudage	<u>Annexe 4</u> Réception d'échafaudage	<u>Annexe 5</u> Utilisation d'un échafaudage
Spécialité			
Etude et économie de la construction			✓
Travaux publics			✓
Bâtiment			✓
Systèmes constructifs bois et habitat		✓	✓
Constructions métalliques		✓	✓
Enveloppe des bâtiments : conception et réalisation			✓
Fluide Energie et Domotique Options A, B et C			✓

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

FORME DE PASSAGE DE L'EXAMEN

Les candidats ayant préparé le BTS par la voie scolaire ou par la voie de l'apprentissage présentent obligatoirement l'examen sous la forme globale à l'issue de leur formation.

Les candidats ayant préparé le BTS par la voie de la formation professionnelle continue, les candidats ayant suivi une préparation par la voie de l'enseignement à distance, quel que soit leur statut, ainsi que les candidats qui se présentent au titre de leur expérience professionnelle optent, lors de leur inscription à l'examen, soit pour la forme globale, soit pour la forme progressive.

Le choix pour l'une ou l'autre de ces modalités est définitif.

CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

Vous êtes invités à prendre connaissance de la note de procédure et du tutoriel disponibles sur le site de l'Académie de Nancy-Metz :

www.ac-nancy-metz.fr

↳ Cliquer sur « EXAMENS »

↳ Cliquer sur « Aménagement d'épreuves »



Les demandes d'aménagements d'épreuves se feront via l'application **DECADE** :
du **mercredi 3 octobre 2018 (12h)**
au **vendredi 16 novembre 2018 (17h)**